



201, boulevard du Curé-Labelle,
bureau 304
Sainte-Thérèse, Québec J7E 2X6
Tél. : (450) 621-5546
Fax : (450) 621-2628

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement N° 26-01 - Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'intégrer de nouveaux lots dans la grande affectation « Espace vert »

Le Règlement, portant le numéro 26-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'intégrer de nouveaux lots dans la grande affectation « Espace vert ».

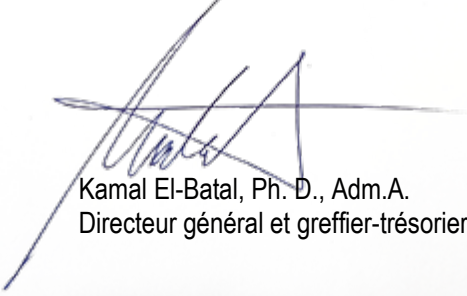
A ÉTÉ ADOPTÉ par le conseil lors de la séance du 26 août 2026. La MRC de Thérèse-De Blainville a reçu les confirmations de conformité requises pour le projet de règlement numéro 26-01 modifiant son Schéma d'aménagement et de développement, soit la lettre du ministère des Affaires municipales, datée du 8 juillet 2026 et reçue le 13 juillet 2026, attestant la conformité du projet aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ainsi que le certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal, daté du 11 juin 2026 et reçu le 12 juin 2026 attestant la conformité du projet de règlement au plan métropolitain de développement révisé (PMADR).

Le Règlement N° 26-01 est **ENTRÉ EN VIGUEUR** le jour de son adoption, soit le 26 août 2026, conformément aux articles 53.8.1 et 53.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19,1) adoption puisque les conditions suivantes sont réunies :

- le règlement a été adopté sans changement par rapport au projet de règlement;
- le projet de règlement a fait l'objet d'un :
 - avis indiquant qu'il respecte les orientations gouvernementales;
 - certificat attestant la conformité au plan métropolitain de développement révisé (PMADR);
- le ministre n'a pas transmis à l'organisme compétent un avis de défaut visé au quatrième alinéa de l'article 51;
- la résolution par laquelle le règlement a été adopté indique que les conditions prévues aux paragraphes 1° à 3° sont respectées.

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement au bureau des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ou à celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, situé au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 en la ville de Sainte-Thérèse.

Donné à Sainte-Thérèse, Québec
Ce 26 août 2026



Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier